Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260507-2026_53-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 07 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 04/05/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 04/05/2026*

Présents : MM. NEVO Laurent – THOME Valérie - NOGUES Loïc – OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy- LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTINEZ Lucas – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre

Absents excusés :
M. VIDCOQ Marc a donné procuration à MARTINEZ Lucas
Mme JONES Dominique a donné procuration à NEVO Laurent
Mme HUDO Claudie a donné procuration à THOME Valérie
M. GUILLAUME François a donné procuration à BOSCHER Pierre
Mme LE CLEZIO Armelle a donné procuration à LE COUEDIC Karine

Secrétaire de séance : Lucas MARTINEZ

2026-53

Objet : MAM – loyer et bail de location

Les aménagements de la Maison d'Assistantes Maternelles s'achèvent.
Afin que Mme FLEURY et Mme THOMAS puissent s'y installer pour exercer leurs missions d'assistantes maternelles, il convient de procéder à la rédaction du bail et de fixer le montant du loyer.

Ainsi, à l'unanimité, l'assemblée délibérante, décide de :

- Fixer le montant du loyer à 300 € par assistante maternelle, charges comprises soit 240 € de loyer par assistante maternelle et 120 € /mois de charges locatives. Ce montant sera revu annuellement selon l'indice INSEE.

- De confier la rédaction du bail commercial de location à l'étude de Me ROUSSEAU.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO